

**POUR TOUTE QUESTION OU REMARQUE, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE PAR E-MAIL AUX ADRESSES GÉNÉRALES DE CONTACT SUIVANTES :**

**Rappel :**

Vous êtes un **employeur** ? Pensez à prendre contact avec votre fédération patronale, qui vous accompagne et soutient tout le long du processus d'implémentation.

Vous êtes un **travailleur** ? Attention, l'IFIC ne prodigue pas de conseils individuels aux travailleurs en matière d'attribution de fonctions et de détermination de barèmes. Toute question de cette nature doit être adressée au service RH de votre institution ou à votre organisation syndicale.



Le helpdesk de l'IFIC : nos bureaux sont joignables tous les matins de 8h30 à 12h30 pour toutes vos questions pratiques au numéro suivant : 02 540 80 58.



Contactez nous en complétant le formulaire de contact. Un collaborateur IFIC reprendra contact avec vous dès que possible : [Le formulaire de contact](#)

**NOTE : AFIN DE POUVOIR VOUS RÉPONDRE AU MIEUX LORSQUE VOUS NOUS CONTACTEZ PAR E-MAIL, PENSEZ À INDIQUER LE SECTEUR (PUBLIC OU PRIVÉ, SECTEUR D'ACTIVITÉ, REGION/FEDERAL) AUQUEL APPARTIENT VOTRE INSTITUTION AINSI QUE VOTRE PROFIL (EX : EMPLOYEUR, TRAVAILLEUR, ETUDIANT OU DÉLEGUÉS).**

ADRESSES MAILS GÉNÉRALES DE CONTACT  
RÉGION WALLONNE - SECTEUR PRIVÉ CP 330

Questions concernant <b>la classification de fonctions IFIC</b> :	<a href="mailto:info@if-ic.org">info@if-ic.org</a>
Questions concernant <b>les rapportages et/ou études de données salariales</b> :	<a href="mailto:rapportage.wallonie.prive@if-ic.org">rapportage.wallonie.prive@if-ic.org</a>
Questions concernant <b>les commissions d'accompagnement sectorielle</b> :	<a href="mailto:commissionssectorielles.wallonie.prive@if-ic.org">commissionssectorielles.wallonie.prive@if-ic.org</a>